

**4 ans après le licenciement de Nordine pour faits  
de grève, la Cour d'Appel ordonne sa  
réintégration à GDF-Suez !**

Le caractère discriminatoire du licenciement par GDF-Suez de Nordine a été reconnu par la Cour d'Appel de Paris : les Prud'hommes, en première instance, avaient reconnu l'absence de cause réelle et sérieuse mais n'avaient pas prononcé la réintégration). GDF-Suez doit donc réintégrer Nordine sous 2 mois.

C'est une victoire totale, 4 ans presque jour pour jour après son licenciement et la grève de la faim de deux dirigeants syndicaux de SUD-Energie auquel il avait donné lieu.

Nordine était technicien Gaz dans l'agence Erdf-Grdf de Trudaine (Paris 9<sup>ème</sup>). Dans l'entreprise depuis 12 ans, Erdf-Grdf a monté un dossier de licenciement pour « faute grave » à peine un mois après la fin d'une grève très dure dans laquelle Nordine avait joué un rôle très important et avait été médiatisé. Un dossier monté de toutes pièces, de manière grossière.

Ce mouvement de grève de 2009 s'était soldé par une vague de sanctions sans précédent à EDF et GDF-Suez, dont des licenciements.

Malgré toutes les tentatives de SUD-Energie et des autres syndicats présents de négocier pour éviter ce licenciement, EDF et GDF-Suez ont maintenu la procédure jusqu'à son terme, sans aucun égard pour sa situation personnelle, sans prendre en compte les évidentes incohérences des prétendues « fautes », sans entendre l'avis de l'ensemble des représentants du personnel.

Nordine s'est retrouvé sans logement (il bénéficiait d'un logement de fonction, avait une famille à charge avec 2 jeunes enfants), sans emploi, et black-listé dans toute la branche. Il n'a pu trouver, après bien des difficultés, qu'un emploi d'égoûtier pour la Ville de Paris, a dû faire face à une dépression grave.

Avec l'aide de SUD-Energie, et le soutien de très nombreuses personnalités et citoyens, Nordine n'a jamais renoncé à faire valoir ses droits. Nous tenons à saluer son courage et sa ténacité, et avons une pensée pour sa famille.

**Cette victoire prouve une nouvelle fois que GDF-Suez, comme beaucoup d'entreprises, ne reconnaît pas le Droit Constitutionnel à se syndiquer et à faire grève.**

**La Justice a permis à Nordine de retrouver son emploi, mais elle n'a pas sanctionné assez durement GDF-Suez et les responsables de cette faute.** Le droit doit avancer dans cette direction, pour que les sanctions soient dissuasives et que le salarié ne puisse être licencié avant que la Justice ne se soit prononcée. Ce licenciement discriminatoire avait conduit la Fondation Copernic à fédérer différents acteurs pour mettre sur pied un Observatoire de la Discrimination et de la Répression syndicale, qui vient de tenir un colloque et connaît un réel succès ([www.fondation-copernic.org/spip.php?rubrique82](http://www.fondation-copernic.org/spip.php?rubrique82)).

La Fédération SUD-Energie continuera à se battre, notamment dans le cadre de l'Observatoire de la discrimination et de la répression syndicale, pour une reconnaissance effective du droit à se syndiquer et à faire grève. Cette reconnaissance passe par une évolution de la Loi.

La Fédération SUD-Energie demande également que les responsables de ce licenciement discriminatoire soient sanctionnés par l'entreprise, pour que cesse l'impunité. Dans le cas contraire, cela prouverait que GDF-Suez cautionne ouvertement cette atteinte à un droit fondamental inscrit dans la Constitution.